

## E-LEARNING

# DECLARATION DES REVENUS DE 2019 EN 2020



# DÉCLARATION DES REVENUS

## SYNOPSIS

Nous vous proposons une formation à distance conçue et présentée par Jacques DUHEM & Stéphane PILLEYRE à suivre à votre rythme...

Chaque point sera traité de manière schématique avec tableaux de synthèse et présentation en vidéo de quelques minutes. Les obligations déclaratives seront détaillées avec renvois aux formulaires fiscaux.

La formation sera séquencée en modules de 5 à 10 minutes.

Les différents items de la déclaration des revenus de 2019 seront illustrés.

Cette formation permet de valider 4 heures de formation en Immobilier et 4 heures en IAS (sous réserve de la réussite aux tests d'évaluation).



## OBJECTIFS :

Être capable d'accompagner vos clients dans le dépôt de leur déclaration d'impôt sur le revenu.

## PRE-REQUIS :

Maîtriser les bases de la fiscalité des revenus.

## PUBLIC :

Conseil en gestion de patrimoine, Avocat, Expert-comptable, Notaire, Banquier, Assureur.

## METHODES D'APPRENTISSAGE :

Formation en e-learning sous format vidéo.

## INTERVENANTS :

Jacques DUHEM et Stéphane PILLEYRE



## PLAN DE LA FORMATION EN LIGNE

### I. LE FORMULAIRE N°2042

#### A. LE FOYER FISCAL

LES PRINCIPES  
 LE RATTACHEMENT DES ENFANTS  
 SITUATION L'ANNEE DU MARIAGE OU DU PACS  
 SITUATION L'ANNEE DE LA SEPARATION, DU DIVORCE OU DU DE PACSAGE  
 SITUATION EN CAS DE DECES

#### B. L'ADRESSE FISCALE

TERRITORIALITE  
 CHANGEMENTS

#### C. LES TRAITEMENTS SALAIRES PENSIONS ET RENTES

SALAIRES VS NON-SALAIRES (ARTICLE 62)  
 PRODUITS DE L'EPARGNE RETRAITE  
 LES PENSIONS ALIMENTAIRES IMPOSABLES  
 LES RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX

#### D. LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

LES RACHATS SUR CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET BONS DE CAPITALISATION  
 CHOIX ENTRE PFU ET IMPOSITION AU BAREME DE L'IR (CASE 20P)  
 F. LES REVENUS FONCIERS EN REGIME MICRO

#### G. LES CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL

LES PENSIONS ALIMENTAIRES  
 LA CSG  
 EPARGNE RETRAITE ET CLAUSES ANTI-ABUS  
 LA CASE 6 QS

### II. LE FORMULAIRE N°2044

#### A. LES RECETTES PRISES EN COMPTE

RECETTES REELLES  
 RECETTES FICTIVES

#### B. LES CHARGES DEDUCTIBLES

LES CHARGES RECURRENTES  
 LES CHARGES PILOTABLES

#### C. LES DEFICITS FONCIERS

IMPUTATION SUR LE REVENU GLOBAL  
 REPORTABLE SUR LES REVENUS FONCIERS

### III. LE FORMULAIRE 2042 C

#### A. DIRIGEANTS ET REGULARISATION DE CIMR

COMPLEMENT DE CIMR  
 REPRISE DE CIMR

#### B. PERTES SUR RACHAT D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU BON DE CAPI

#### C. LE REGIME DES REVENUS EXCEPTIONNELS (ARTICLE 163 0A DU CGI)

### IV. LE FORMULAIRE N°2042-C-PRO

#### A. ENTREPRENEURS INDIVIDUELS ET CIMR

#### B. LOUEURS EN MEUBLE

IMPOT SUR LE REVENU  
 PRELEVEMENTS SOCIAUX  
 DEFICIT BIC

### V. LE FORMULAIRE N°2074

#### A. LES PLUS-VALUES ET L'ABATTEMENT PROPORTIONNEL POUR DUREE DE DETENTION

#### B. LES PLUS-VALUES EN CAS DE DEPART A LA RETRAITE

#### C. LA GESTION DES MOINS-VALUES

#### D. LES PLUS-VALUES EN REPORT (ART 150 0 B TER DU CGI)

## E-LEARNING

### DECLARATION DES REVENUS DE 2019 EN 2020

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### PARTICIPANT

NOM.....

Prénom .....

Téléphone .....

Adresse électronique.....

#### FACTURATION

Entreprise/Société .....

SIRET .....

Adresse.....

CP - VILLE .....

#### MODE DE REGLEMENT

Chèque

Virement sur le compte\*

\*BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

**Indiquez sur l'ordre de virement votre nom, et la mention e-Learning IR**

#### ATTENTION

Accès disponibles à compter du **20 avril 2020**

#### Prix du module de - formation

- **Accès individuel**  
380 € HT (456 € TTC)
- **Pack cabinet (à partir de 3 accès individuels)**  
1 000 € HT (1 200 € TTC)